Lettre d'informations municipales

Epiais-Rhus
Val d'Oise

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h,
le jeudi de 17h à 19h, le samedi de 10h à 12h.
Téléphone : 01.34.66.62.33
Email : mairie.epiais-rhus@wanadoo.fr
site internet : www.epiais-rhus.fr

Novembre 2012, numéro 107

Agenda du village

17 novembre - Soirée Beaujolais et Karaoké à 20h30 au Foyer rural (FR)

19 novembre 2012: 21h00 - Cinéma "Vous n'avez encore rien vu" au Foyer Rural

1er décembre 2012: 10h00 - Stage Floral au Foyer Rural

8 décembre - Marché de Noël et Téléthon à 14h au FR

15 décembre - Noël des enfants du village à 15h

15 décembre - Vin chaud sur la place de l'Eglise à 18h

5 janvier 2013 - Vœux du Maire et du Conseil Municipal à 18 heures au Foyer Rural

Révision de la liste électorale

Les nouveaux habitants ou nouveaux électeurs peuvent se faire inscrire sur la liste électorale **jusqu'au 31 décembre 2012**. Il suffit pour cela de venir en mairie, muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et de l'ancienne carte d'électeur. L'inscription sera effective en mars 2013.

Cinéma à Epiais-Rhus : prochaine séance

- 19 novembre à 21h : Vous n'avez encore rien vu

Travaux

Des travaux d'aménagement vont être réalisés durant le mois de novembre à l'intérieur de la mairie : réfection du carrelage de l'entrée, réfection des WC et aménagement pour personnes à mobilité réduite, mise aux normes de l'installation électrique…

Pour ce faire, les bureaux seront fermés les 12 et 13 novembre.

Des perturbations sont à prévoir durant tout le mois de novembre.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Attention aux faux éboueurs !

SMIRTOM DU VEXIN

En période de fin d'année, les équipes de collecte qui le souhaitent peuvent passer chez les habitants pour les étrennes.

Bien que cette pratique ne soit pas à l'initiative du SMIRTOM, il est recommandé aux administrés de demander à toute personne qui se présenterait pour les étrennes, un bulletin de paie récent (moins de trois mois) ainsi qu'une pièce d'identité.

Le SMIRTOM du Vexin décline toute responsabilité concernant les incidents qui pourraient se produire avec les personnes se présentant pour les étrennes, notamment dans le cas de « faux éboueurs ».

Alerte au monoxyde de carbone !

Avec la baisse des températures, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone augmentent. **Depuis le 1er septembre 2012, près de 37 personnes ont déjà été intoxiquées sur la région Ile-de-France**. L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France rappelle à la population francilienne quelques gestes essentiels de prévention :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles et vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.

- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ...

Incivilités et jeux dangereux…

Certaines personnes, mal intentionnées, ont cru qu'il était distrayant de jeter des œufs sur les murs d'habitations. Peut être était-ce pour fêter Halloween… Il s'avère néanmoins qu'il n'y a rien de drôle à cela et qu'il s'agit de dégradations de biens privés. Il y a probablement d'autres façons de passer le temps ou de faire la fête !

Par ailleurs, et cela est bien plus dangereux, des jeunes gens ont été vus en train de déplacer des branches sur un talus pour les placer sur la route (RD 64), risquant de provoquer des accidents. L'inconscience de ces individus expose des personnes à des risques certains sans compter les risques qu'ils prennent eux-mêmes à commettre ce genre d'acte.

L'incivilité est un grand fléau de notre temps qui, des villes arrive progressivement dans nos villages. Faisons en sorte de ne pas la laisser s'installer à Epiais-Rhus.

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 3 octobre 2012

1°) Dépôt sauvage : demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional

Le Parc Naturel régional du Vexin français, dans le cadre de la procédure spéciale pour l'enlèvement des dépôts sauvages, nous a accordé une aide de 65 % du montant HT, en date du 28 mars 2012 pour l'enlèvement d'un dépôt sauvage et la pose d'une barrière sur le chemin de Saint Gauthier.

L'association Vie est intervenue pour l'évacuation des déchets et l'Office National des Forêts a posé une barrière pour éviter que le cas ne se reproduise.

M. le Maire propose le Plan de financement suivant :

Enlèvement des déchets	1355,00 €
Pose de la barrière	1910,00 € HT
Montant total	3265,00 € HT
Montant de la subvention PNR (65%)	2122,00 €
Reste à la charge de la commune	1143,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE,

SOLLICITE l'aide du Parc dans le cadre de l'enlèvement de ce dépôt sauvage,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

S'ENGAGE à régler la part restant à la charge de la commune,

DIT qu'un crédit suffisant est inscrit au BP 2012.

2°) Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise : Adhésion de la commune de Champagne-Sur-Oise

Vu le courrier du Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise en date du 18 septembre courant relatif à la demande d'adhésion de la commune de Champagne sur Oise au SMGFAVO,

Vu la délibération n°2012-01 du comité syndical du SMGFAVO acceptant l'adhésion de ladite commune au SMGFAVO,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de Champagne sur Oise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion de la commune de Champagne-sur-Oise au SMGFAVO.

3°) Taxe d'aménagement

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 5 % pour la commune d'Epiais-Rhus à partir du 1er mars 2012,

Considérant que cette délibération est intervenue après la date limite du 30 novembre 2011, et que par conséquent, en vertu de l'article L331-5 du code de l'urbanisme, la Préfecture a décidé d'appliquer le taux de 1% pour l'année 2012.

Vu le courrier en date du 2 février 2012 de la Direction Départementale des Territoires indiquant que le taux de la taxe d'aménagement de 5 % sera applicable à compter de l'année 2013,

Monsieur le Maire propose de délibérer à nouveau pour confirmer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % à compter de l'année 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE,

DECIDE de confirmer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % à compter de l'année 2013.

4°) Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 6 juin 2012,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif 1ère classe, en raison de l'obtention du concours d'Adjoint Administratif par l'agent d'accueil (liste d'aptitude de juillet 2012)

Considérant que l'agent d'accueil satisfait au poste.

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif 1ère classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er janvier 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget, chapitre 64

5°) Fonds scolaires : Remplacement des baies vitrées de l'Ecole des Bosquets

Vu l'état de vétusté des baies vitrées coté sud de l'Ecole des Bosquets, entrainant des problèmes d'étanchéité, d'isolation et de solidité importants dans les classes.

Vu le montant des travaux estimé à 23272,00 € HT soit 27833,31 € TTC

Vu la nécessité de réaliser ces travaux avant la fin de l'année et pendant les vacances scolaires pour des raisons de sécurité.

Considérant que la commune peut bénéficier de l'aide du Conseil Général au titre des fonds scolaires dans le cadre de ces travaux (taux de base 45 %, bonifié à 48 % du montant HT),

Considérant qu'une aide a déjà été accordée par le Conseil Général au titre de l'année 2012 pour un montant de 27968,00 €, mais qu'il est possible de demander cette aide pour l'année 2013, en tenant compte du montant plafond et de la subvention déjà accordée par le Conseil Général (25000 € HT par an cumulable sur 3 ans soit 75000 € HT)

Vu la délibération en date du 29/03/2012, relative à la demande de subvention pour les fonds scolaires pour la réfection du toit de l'Ecole.

Montant pouvant être subventionné	16731,51 € HT
Subvention restante	8032,00 €

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant estimé HT des travaux	23 272,00 € HT
Subvention fonds scolaire	8 032,00 €
Reste à la charge de la commune	15 240,00 €
TVA	4 561,31 €
Part communale TTC	19 801,31 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

SOLLICITE l'aide du Conseil Général dans le cadre des fonds scolaires,

DEMANDE une dérogation pour entreprendre ces travaux avant l'obtention de l'aide, soit pendant les vacances de Noël 2012,

S'ENGAGE à régler la part communale et la TVA

DIT qu'un crédit suffisant sera inscrit au BP 2013

6°) Plan routes : Travaux de voirie rue du Pressoir

Vu la délibération en date du 29/03/2012 relative à l'enfouissement des réseaux télécom, électricité et éclairage (par le SIERC) dans la rue du Pressoir.

Compte-tenu de l'état de la chaussée de la rue du Pressoir, un projet de réhabilitation comprenant la création de trottoirs et le traitement des eaux de ruissellement a été réalisé avec l'aide de la DDT, dans le cadre de l'ATESAT.

Le montant des travaux a été chiffré à 62056,00 € HT pour la voirie et 6 246,40 €HT pour le ruissellement soit un total de 68302,40 € HT.

Considérant que la commune a la possibilité de demander l'aide du Conseil Général dans le cadre du plan routes à hauteur de 33 % du montant HT (taux de base 25 % bonifié à 33 %).

M. le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal pour réaliser ces travaux et demander la subvention auprès du Conseil Général.

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant des travaux estimés HT	68 302,40 €
Montant de la subvention 33 %	22 539,80 €
Reste à financer	45 762,60 €
TVA	13 387,27 €
Reste à la charge de la commune	59 149,87 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

SOLLICITE l'aide du Conseil Général dans le cadre du plan routes

S'ENGAGE à régler la part communale

DIT qu'un crédit suffisant sera inscrit au BP 2013

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2012

1°) Remplacement des baies vitrées à l'Ecole des Bosquets : Choix de l'entreprise

Vu la délibération du 3/10/2012 du Conseil Municipal relative au remplacement des baies vitrées en bois vermoulues situées côté sud de l'Ecole des Bosquets, entrainant des problèmes d'étanchéité et d'isolation importants dans les classes.

Il a été demandé à trois entreprises des devis pour le remplacement de ces deux baies vitrées par des baies en aluminium non coulissantes, isolantes, sécurit.

Considérant que deux entreprises ont répondu à cette demande.

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 16/10/2012, relative au choix de l'entreprise,

Après comparaison des offres, la commission a décidé de retenir l'entreprise LECOMTE à Cormeilles en Vexin, la mieux disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 1 abstention,

APPROUVE la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 octobre 2012,

DECIDE de retenir l'entreprise LECOMTE à Cormeilles en Vexin pour le remplacement des deux baies vitrées situées côté sud de l'Ecole des Bosquets, pour un montant de 20074,00 € HT soit 24008,50 € TTC.

PRECISE qu'une déclaration préalable sera déposée pour ces travaux.

DIT qu'un crédit suffisant sera inscrit au BP 2013

TOPO GUIDE : 100 km de nouveaux sentiers dans la vallée du Sausseron

Fruit du travail conjoint du PNR du Vexin français, de la commission des sentes de la Communauté de communes de la vallée du Sausseron et du Comité départemental de randonnée pédestre du Val d'Oise, le topo guide regroupe 8 itinéraires dans la pochette "Randonnées pédestres dans la vallée du Sausseron" et apporte également de nombreuses informations sur la faune, la flore, l'histoire ou l'architecture locales :

- Cette pochette randonnée est d'ores et déjà disponible à la boutique du musée du Vexin français à Théméricourt (Tarif : 4 €) et le sera prochainement dans les offices de tourisme de la région.

Les Foyers Ruraux, des villages qui bougent !

Novembre et sa traditionnelle fête célébrant l'arrivée du **Beaujolais nouveau** ! Pour ne pas faillir à la tradition, nous dégusterons ce nouveau breuvage le **samedi 17 novembre dès 20h00** au Foyer Rural autour d'un Karaoké toujours animé. Venez nombreux !

Cours floral : Le **samedi 1er décembre** 2012, Damien Dobrenel, devant le succès rencontré l'an passé, nous propose de nous retrouver au Foyer Rural à 10h00. Programme: glanage de végétaux, déjeuner au Foyer Rural puis réalisation de nos décorations de Noël. Une petite participation sera demandée. Si vous ne pouvez être disponible à 10h00, venez nous rejoindre au Foyer Rural à 14h00, mais en tout état de cause, inscrivez-vous au 01.34.66.68.94.

Vous souhaitez avoir un renseignement ou vous inscrire à l'une des animations du Foyer Rural, n'hésitez pas à appeler au 01.34.66.68.94.

Visite des archives départementales ouvertes à tous

Comprendre les missions et les activités de la Direction des Archives départementales, avoir une idée générale des fonds conservés, visiter la salle de lecture, les magasins de stockage, l'espace de médiation... voici ce qui vous est proposé lors des visites trimestrielles ouvertes au public.
Dates d'automne : **jeudi 6 décembre de 10h à 12h**. Réservation obligatoire auprès de celine.gendrel@valdoise.fr ou 01 34 25 37 70. La visite est annulée s'il y a moins de 8 participants.
Les groupes constitués (pas plus de 17 personnes) peuvent par ailleurs demander une visite sur rendez-vous à archives@valdoise.fr

Les échos de l'interco et des environs...

18 novembre - Fête de la pomme à US à partir de 10h00 : plantation et démonstration de taille fruitière par le CPNVS, balade guidée avec les ânes, repas campagnard sur réservation au 01 34 66 58 84, atelier de fabrication de jus de pommes, vente de jus de pommes naturel, marché du terroir, exposition…
Accès libre de 10h à 17h30

Jusqu'au 30 novembre - exposition « *Petit tour au Moyen âge, 1000 ans d'archéologie et d'histoire* » au musée du Vexin français à la maison du Parc de Théméricourt.

Exposition-vente « Noël avant l'Heure » 4ème édition : Partez à la découverte de l'artisanat d'art du Val d'Oise

Forte de son succès, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise organise la 4ème édition de l'exposition-vente d'artisanat d'art « Noël avant l'Heure » **du 22 au 25 Novembre 2012 dans ses locaux à Cergy.**

Une cinquantaine d'artisans du département présentera au cours de ces 4 jours, des oeuvres uniques et des créations originales. Cette manifestation vous permettra d'échanger avec des passionnés qui n'hésiteront pas à vous dévoiler leur savoir-faire et à transmettre leur passion.

Les thèmes représentés seront cette année encore très variés : décoration, bijoux, vêtements, vitraux, céramique et bien d'autres encore !

Que vous soyez à la recherche de cadeaux originaux et de qualité ou tout simplement curieux de découvrir l'artisanat d'art, ne manquez pas cette manifestation 100% valdoisienne !

Informations :

Entrée libre et gratuite de 10h à 19h du jeudi 22 au dimanche 25 Novembre 2012.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat, 1 avenue du Parc 95000 CERGY

Programme complet et plan d'accès disponibles sur www.cma95.fr et sur Facebook.

Renseignements au 01.34. 35.80.37.
La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, le Conseil Général du Val d'Oise et l'Institut National des Métiers d'Art soutiennent Noël Avant l'Heure !

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique